

DA 182 A – 22.09

Délibération du Conseil municipal de Vernier du 6 septembre 2022

relative à un

RÈGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIF À L'INTERDICTION D’AFFICHAGE À DES FINS COMMERCIALES

Vu l'article 30, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu le projet de règlement annexé ;

vu le rapport de la commission des finances, de l'économie et de l'administration du 29 juin 2022 ;

vu les amendements proposés par le Conseil administratif ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal, par 17 OUI et 14 NON (majorité simple)

décide

- 1 d'adopter le règlement municipal « Règlement du Conseil municipal relatif à l'interdiction d'affichage à des fins commerciales » tel qu'amendé ;
- 2 de fixer sa date d'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

